

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	EUROLINES
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES S.A
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Gare routière - A proximité de la gare SNCF - 52 Boulevard du grand cerf - 86000 Poitiers
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Echangeur 11 - Niort Est sur A83 - 79000 Niort
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Poitiers - Niort
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	50 minutes (Google Maps), 1 heure et 5 minutes autocar)
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence journalière Poitiers - Niort

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

Itinéraire envisagé Poitiers - Niort



Pièce jointe numéro 2

Tronçon Poitiers - Niort

Fréquence aller : jeudi, vendredi, samedi, dimanche
Fréquence retour : lundi, vendredi, samedi, dimanche

Poitiers > Niort		
Départ	Poitiers	15H15
Arrivée	Niort	16H20
Capacité max de passagers		100 (2 autocars)

Niort > Poitiers		
Départ	Niort	15H15
Arrivée	Poitiers	16H20
Capacité max de passagers		100 (2 autocars)